



## PRIME DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 2020

Chers partenaires,

Le Gouvernement vient officiellement de lancer sa nouvelle aide financière aux travaux de rénovation énergétique, baptisée MaPrimeRénov'.

A qui s'adresse-t-elle ? Comment fonctionne-t-elle ?



### Qu'est-ce que MaPrimeRénov' ?

Cette aide va remplacer, à terme, le Crédit d'impôt pour la transition énergétique. Son apport principal, comme son nom l'indique, est qu'elle n'est plus un crédit d'impôt, mais une prime. Ainsi, les clients n'ont plus à attendre jusqu'à dix-huit mois pour bénéficier de l'avantage financier, mais de beaucoup moins de temps. Si début 2020, en pleine période de lancement, le délai est de 3 à 4 mois, la cible visée par les pouvoirs publics est de quinze jours pour toucher l'argent. Ainsi, la prime pourrait être utilisée pour achever le paiement de l'entreprise qui a procédé au geste de rénovation. Autre cas de figure : jusqu'à 70% du montant de l'aide, pour les ménages les plus fragiles, pourra être débloqué plus tôt pour financer un acompte avant le début des travaux.

### Les étapes pour obtenir la prime

Après avoir :

- identifié votre besoin de travaux, si nécessaire auprès d'un [conseiller FAIRE](#),
- pris des renseignements sur les aides disponibles,
- obtenu un devis.

1. Créer son compte et déposer sa demande d'aide sur le site internet [maprimerenov.gouv.fr](http://maprimerenov.gouv.fr) afin de vérifier son éligibilité à MaPrimeRénov'.

2. L'Anah confirme l'attribution de la subvention après vérification du dossier puis validation du montant de l'aide attribuée. Possibilité de débiter ses travaux dès le dépôt du dossier ou d'attendre la confirmation du montant de la prime.

3. Réalisation des travaux et réception de la facture de l'entreprise ayant réalisé les travaux et labellisée RGE.

4. Demander le paiement de MaPrimeRénov' à la fin des travaux en se connectant à son espace personnel pour soumettre la facture et les pièces justificatives demandées.

5. Versement de l'aide sur le compte bancaire.



## Les conditions d'attribution 2020

1. Les bénéficiaires : propriétaires occupants selon conditions de ressources
2. Plafonds de ressources des ménages éligibles (en €) :

Nombre de personnes composant le ménage	Région Île de France		Autres régions	
	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes
1	20 593	25 068	14 879	19 074
2	30 225	36 792	21 760	27 896
3	36 297	44 188	26 170	33 547
4	42 381	51 597	30 572	39 192
5	48 488	59 026	34 993	44 860
Par personne supplémentaire	+ 6 096	+ 7 422	+ 4 412	+ 5 651

3. Le logement : résidence principale achevée depuis plus de 2 ans

4. Les travaux subventionnés :

- Fourniture et pose d'équipements ou de matériaux en vue de la réalisation des travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation et d'audits énergétiques.

- Travaux réalisés par des entreprises labellisées Reconnues Garantes de l'Environnement (RGE) qui aura effectué une visite préalable aux travaux. La date de la visite préalable aux travaux devra obligatoirement être mentionnée sur la facture.

## Montants de la prime

Travaux / ressources ménages / logement	Ménages aux ressources très modestes		Ménages aux ressources modestes	
	Travaux individuels	Travaux collectifs	Travaux individuels	Travaux collectifs
Isolation thermique des parois vitrées (en remplacement de simple vitrage, critères actuels)	100 € par équipement	Sans objet	80 € par équipement	Sans objet
(OM) Protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnement solaires	25 € par équipement	25 € par équipement	20 € par équipement	25 € par équipement

**Prime plafonnée à 20 000 € par logement sur une période de 5 ans**

## Cumuls possibles avec d'autres aides

- Il vous est possible de cumuler MaPrimeRénov' avec d'autres aides à la rénovation énergétique telles que les Certificats d'économie d'énergie (CEE), l'éco-prêt à taux zéro, le chèque énergie ou encore des aides proposées par vos collectivités locales.

**- Prime non cumulable avec l'aide Habiter Mieux Sérénité de l'Anah.**

Pour plus d'information merci de consulter [le lien](#)

Nous restons à votre disposition pour toutes demandes d'informations complémentaires  
Cordialement,

Le service Marketing